

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026060

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 16/03/2026

Objet : **REPLACEMENT DE BOUTEILLES D OXYGENE IMMERGEABLES ET ENTREE DANS LE PATRIMOINE**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Domaine et patrimoine - Acquisitions**

Date de télétransmission : 23/03/2026

Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : 2026=060 Remplacement bouteilles oxyg_ne immergeables = entr_e patrimoine.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260316-2026060-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 23/03/2026

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	5
Représentés :	0
Excusés :	0
QUORUM	3

SÉANCE DU 16 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du seize mars à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 9 mars 2026.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël, POUMIROL Émilienne

Étaient excusés :

OBJET : Remplacement de bouteilles d'oxygène immergeables et entrée dans le patrimoine

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Considérant que :

- Le service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne a acheté à l'entreprise Plongée Boutique en 2004, trois bouteilles d'oxygène immergeables de 6 litres dont les numéros de séries sont les suivants :

- 6 litres Faber n° 04/0073/034

- 6 litres Faber n° 04/0073/039

- 6 litres Faber n° 04/0073/048

- Il ressort à ce jour que des bouteilles de 6 litres ne permettent pas d'avoir une autonomie suffisante pour les exercices et formation en plongée. Par conséquent, elles ne sont pas utilisées mais onéreuses pour l'établissement du fait de la maintenance biannuelle obligatoire, dont la dernière a été réalisée en 2025.

Compte-tenu que ce matériel n'est pas adapté et que le SDIS loue des bouteilles de 12 L et de 15 L pour ses besoins, il est proposé par la société FANTASIA (titulaire du marché public d'entretien et de révision des matériels nautique) de :

- procéder à la reprise des trois bouteilles immergeables de 6 L ;

- les remplacer par une bouteille de 15 L ECS n°KYH115 et une bouteille de 12 L Faber n°14/0017/003.

À ce titre, pour un volume total de 18 litres cédés à FANTASIA, le SDIS 31 bénéficie en échange de 2 bouteilles qui répondent au besoin pour un volume total de 27 litres.

23 MARS 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

ENTENDU le rapport de Lcl Christophe GHIANI,

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

AUTORISENT le remplacement des bouteilles d'oxygènes immergeables 6 litres Faber n°04/0073/034, 04/073/039 et 04/073/048 par une bouteille de 15 litres ECS n°KYH115 et une bouteille de 12 litres FABER n°14/0017/003.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



23 MARS 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

tel 05 61 06 37 09
secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex